

REGLEMENT 2018

ARTICLE 1 - LES COURSES ET LES DISTANCES

Les courses sont organisées sous l'égide de la FFTRI donc le règlement général est celui de la FFTRI. Les points suivants sont les points spécifiques à la course.

Distance **S** et relais :

Né en 2001 et avant - 5 km CAP - 20 km Vélo – 2,5 km CAP

Distance **L** et Relais :

Nés en 2001 et avant - 10 km CAP - 60 km Vélo - 10 km CAP

ARTICLE 2 - LE NOMBRE DE PARTICIPANT EST LIMITÉ

Les places disponibles sont de 200 (170 individuelles et 30 relais). Il n'y aura pas de course jeune.

ARTICLE 3 - LES COURSES SONT OUVERTES À TOUS

Pour les licenciés FFTRI, la copie ou la présentation de la licence est obligatoire. Pour les non licenciés FFTRI, la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du duathlon en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve est obligatoire. **Attention** : Aucun dossard ne sera délivré si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou de la licence.

ARTICLE 4 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile, ainsi que celle des participants et bénévoles pour ces épreuves.

ARTICLE 5 - EN CAS DE DOMMAGE MATÉRIEL

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Chaque concurrent reconnaît la non responsabilité de l'organisateur en cas de perte ou de vol des biens. Pour ces mesures de sécurité, l'accès à l'aire de transition est strictement réservé aux athlètes. Une fois la course démarrée, aucune personne, hormis les concurrents en course et l'organisation, n'aura accès à la zone et ne pourra se trouver dans la zone de transition. L'évacuation du matériel dans le parc se fera uniquement par la sortie prévue à cet effet, une fois le dernier concurrent de l'épreuve arrivé.

ARTICLE 6 - LA SÉCURITÉ

L'organisateur prend toutes les mesures afin d'assurer la sécurité de l'épreuve. La circulation routière n'est pas interdite et chaque concurrent doit respecter le code de la route. En cas d'accident dû au non-respect du code de la route, le concurrent engage seul sa responsabilité. Il est strictement interdit de suivre un concurrent avec tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation. Le concurrent s'engage donc à respecter le code de la route et le règlement de la FFTRI, aucune aide extérieure ne sera admise. Pour le cyclisme, le port du casque à

coque rigide est OBLIGATOIRE. Le drafting (protection derrière un concurrent) est INTERDIT.

ARTICLE 7 - FLÉCHAGE

Les parcours vélo sont fléchés à l'aide de panneaux directionnels et les parcours course à pied seront indiqués par de la rubalise et des panneaux directionnels.

ARTICLE 8 - LE RETRAIT DES DOSSARDS

Il se fera uniquement le jour de la course. Un cadeau est offert à chaque participant.

ARTICLE 9 - BRIEFING

Le briefing de course est obligatoire et se déroulera dans l'aire de transition, 10 min avant le départ de chaque épreuve.

ARTICLE 10 - ABANDON

Tout abandon doit être signalé auprès de l'organisation. Aucune assistance technique n'est autorisée sous peine de disqualification.

ARTICLE 11 - DROIT À L'IMAGE

Votre participation à l'une des épreuves équivaut à votre acceptation.

ARTICLE 12 - LES RÉCOMPENSES

Seuls les concurrents ayant terminés l'épreuve seront classés. Les récompenses ne seront remises qu'aux concurrents présents à la cérémonie de remise des prix. Pour les épreuves **S** et **L**, deux classements seront effectués : un pour l'épreuve en elle-même et un pour le Duathlon Tour.

ARTICLE 13 - LA TENUE

Les dossards doivent être visibles dans le dos pour la partie vélo et devant pour la partie course à pied. Le dossard doit être fixé par au moins 3 points. **Attention** : un seul dossard sera distribué par l'organisateur. Le concurrent devra prévoir une ceinture porte dossard. Il y aura une possibilité d'en acheter auprès de l'organisateur.

ARTICLE 14 - LE CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage des épreuves se faisant par puce électronique, toute puce non restituée sera facturée au tarif fixé par la société de chronométrage. Pour le relais, la puce servira de relais. Le dossard sera placé devant pour le concurrent effectuant l'épreuve course à pied et derrière pour le concurrent effectuant le parcours à vélo. Une ceinture porte-dossard devra être utilisée pour cela.